

«Je ne livre pas les Juifs» : le livreur Deliveroo de Strasbourg a été arrêté

D'après nos informations, il s'agit d'un Algérien en situation irrégulière. Il sera jugé ce jeudi à 14h, en comparution immédiate.

Par **Guillaume Poingt**

Publié le 11/01/2021 à 11:47,

Mis à jour il y a 5 heures



Un livreur Deliveroo (photo d'illustration). *ablokhin - stock.adobe.com*

Le livreur Deliveroo qui aurait déclaré à deux restaurateurs juifs de Strasbourg «*je ne livre pas les Juifs*» a été arrêté, a appris mercredi soir Le Figaro de sources concordantes. D'après plusieurs sources proches du dossier, il s'agit d'un Algérien en situation irrégulière, qui avait une obligation de quitter le territoire français (OQTF). L'affaire passe ce jeudi à 14h en comparution immédiate, nous indique le parquet de Strasbourg. D'après nos informations, un second individu - qui est le «vrai» titulaire du compte Deliveroo - sera lui aussi jugé ce jeudi.

Maître Raphaël Nisand - qui est l'avocat des deux restaurateurs mais aussi l'avocat du Consistoire israélite du Bas-Rhin et du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) - s'étonne du traitement du dossier. *«Deliveroo n'est pas cité à comparaître et n'aura pas à expliquer son action. C'est comme si on voulait exonérer Deliveroo de toute responsabilité»,* explique-t-il au Figaro. *«Les lampistes ont été convoqués et pas le bénéficiaire du système. C'est Deliveroo, le vrai responsable. C'est Deliveroo qui fait travailler un sans-papier»,* poursuit l'avocat.

Pour rappel, deux restaurateurs juifs de Strasbourg avaient déposé plainte le 7 janvier au soir au commissariat central de police de Strasbourg. Le Consistoire israélite du Bas-Rhin ainsi que le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) avaient également déposé plainte par le biais de Maître Raphaël Nisand. *«J'ai déposé deux plaintes séparées, contre les livreurs et Deliveroo, au commissariat central de Strasbourg pour discrimination dans l'offre d'un bien ou d'un service pour des raisons ethniques ou religieuses»,* détaillait lundi l'avocat au Figaro.

«Je ne livre pas les Juifs»

Que s'était-il passé précisément ? Les faits ont eu lieu jeudi dernier dans deux restaurants casher de Strasbourg. *«À peu près à la même heure, à quelques minutes intervalles, un livreur Deliveroo s'est présenté pour prendre des commandes. Il a ensuite demandé aux restaurateurs quelles étaient leurs spécialités. Les restaurateurs lui ont répondu : "ce sont des spécialités israéliennes"»,* expliquait M^e Nisand. *«Le livreur a ensuite dit : 'Non, je ne prends pas la commande, je ne livre pas les Juifs'. Il a ensuite pianoté sur son téléphone et montré aux restaurateurs le message "commande annulée", avant de partir»,* détaillait l'avocat.

«Nous avons appris l'incident qui a eu lieu à Strasbourg le 7 janvier. Nous prenons cet incident très au sérieux et avons immédiatement décidé de mener notre propre enquête interne, pour tirer au clair ces circonstances», expliquait de son côté Deliveroo au Figaro. *«Nous n'avons aucune tolérance pour les propos ou agissements antisémites, qui constituent un délit pénal, et condamnons tout acte de cette nature avec la plus grande fermeté. Si les faits tels qu'ils sont rapportés sont avérés, nous agissons et mettrons définitivement fin au contrat du livreur responsable»,* poursuivait la plateforme.

À la suite de ces événements, la ministre en charge de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, avait décidé de convoquer la directrice générale de Deliveroo France mardi place Beauvau afin de *«démontrer une volonté politique forte pour ne rien laisser passer face à l'antisémitisme et leur demander des comptes sur les faits inacceptables qui ont été rapportés»*, précisait l'entourage de la ministre au *Figaro*.

«Scandaleux» s'insurgeait quant à lui Nicolas Cadène, rapporteur général de *l'Observatoire de la laïcité*. Il qualifiait l'acte de *«refus de service sur motif discriminatoire. Et, en l'espèce, antisémitisme»* et précisait qu'une récente *«circulaire du ministère de la Justice vise justement à poursuivre et sanctionner plus rapidement ce type de comportement inacceptable»*.

À la suite des plaintes déposées, le parquet de Strasbourg avait ouvert une enquête du chef de discrimination à raison de l'origine dans le cadre de la fourniture d'un service et confiée à la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Bas-Rhin.

À VOIR AUSSI - Au mémorial de la Shoah, Macron dénonce *«le regain insupportable de l'antisémitisme»*